

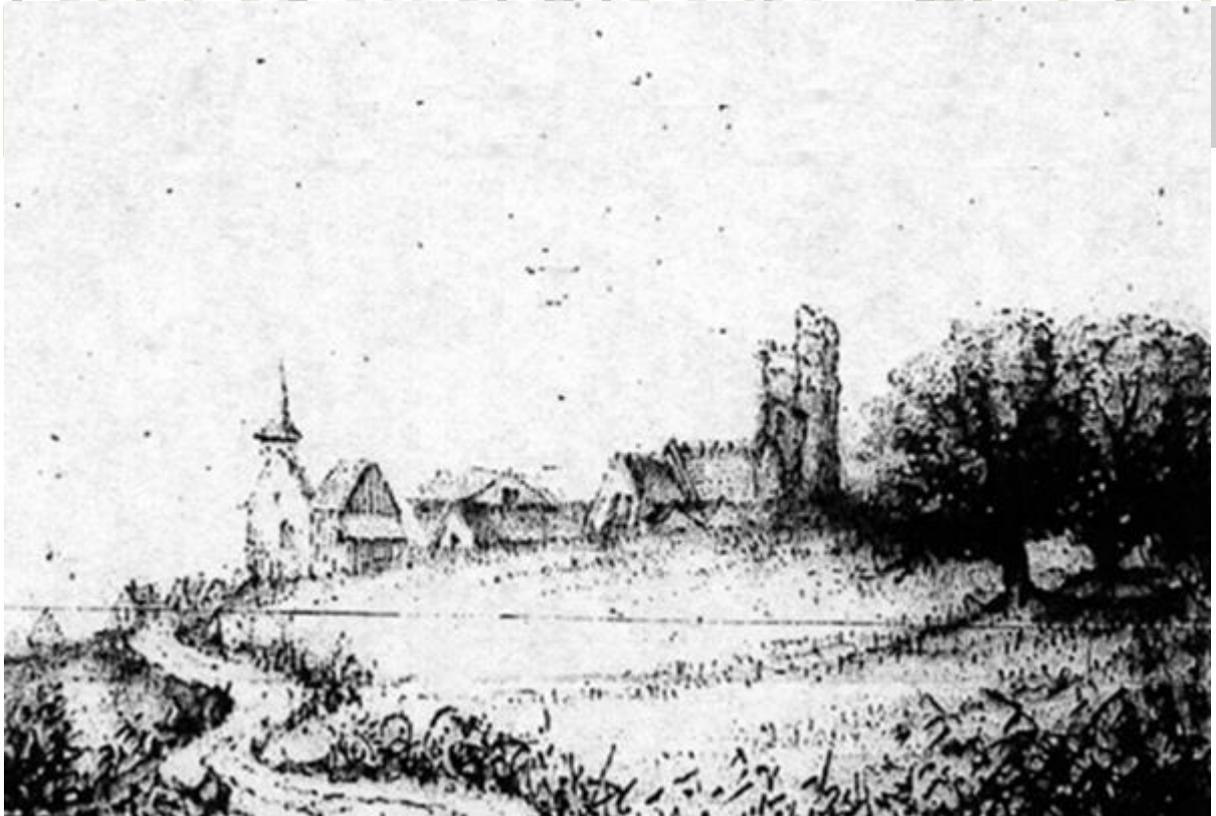
# La Monographie de Maurepas

rédigée par Victor Décauchaux, instituteur à Maurepas en 1899

## Commune de Maurepas

768 - 1899

Partie géographique .....	2
Esquisse historique .....	4
Monuments .....	9
Tour .....	9
Eglise .....	11
Instruction publique.....	14



Source : Archives Départementales des Yvelines, Monographie des instituteurs (2 Mi 99 T)

## Partie géographique



La commune de Maurepas est située à l'ouest du département de Seine et Oise ; elle fait partie du canton de Chevreuse et de l'arrondissement de Rambouillet. Le territoire est limité au nord par Jouars-Pontchartrain, à l'est par Elancourt, au sud par La Verrière et à l'ouest par Coignières. La population est de 242 habitants environ. La commune comprend trois hameaux : Villeneuve, les Coudrais et Malmedonne ; le premier est seul important. La superficie totale est de 831 hectares ; l'altitude est de 170 mètres. Le sol est formé de terres argileuses, sous lesquelles se trouvent des couches épaisses de pierres meulières, du côté de la vallée, le sol est sablonneux propre à la culture des légumes et des asperges. Par sa position au nord d'un plateau, le pays est très exposé aux vents du nord et de l'est, il éprouve les plus grands froids, comme les plus grandes chaleurs de la région ; l'air y est pur et c'est un pays très sain.

Maurepas forme une terrasse ; il domine une grande et large vallée dont le centre est occupé par le hameau de Jouars, indiqué par son église ; à droite et à gauche s'avancent en promontoire couverts de bois les extrémités de nombreux plateaux, séparés par d'étroites vallées ; sur l'un d'eux se trouve Neauphle le Château et à mi-côté Pontchartrain. La vue s'étend au loin sur la vallée de Garancières et les bois d'Elleville. Vers le sud, c'est un terrain plat qui a pour fond la gare et les bois du château de Laverrière. A l'ouest, une légère ondulation nous cache Coignières qui ne laisse apercevoir que la pointe élancée de son clocher. La partie orientale est limitée par les bois.

Le village est traversé par de longues rues formant un X irrégulier, les maisons sont échelonnées de chaque, entourées de leur jardin, quelques-unes sont encore couvertes de chaume ; rares sont les habitations ayant un étage ; elles n'ont en général qu'un rez-de-chaussée, les pièces sont peu

nombreuses, aucun luxe tout juste le confortable, il semble que le logement n'est qu'un accessoire du cultivateur, toute sa tendresse tous ses soins vont à sa terre.

L'eau manque : chaque maison possède une citerne pour y recueillir l'eau des pluies. Les animaux s'abreuvent dans les mares ; la qualité du breuvage laisse à désirer et il fait défaut dans les moments de sécheresse. Les sources sont pourtant nombreuses, mais elles sont au bas de la colline à 500<sup>m</sup> du village. Ce sont ces sources, dont le débit est considérable, qui donnent naissance au ruisseau, la Mauldre, qui s'agrandit et devient rivière. Le plateau, formé d'un sol imperméable, deviendrait une immense nappe d'eau pendant les pluies, sans la rigole domaniale qui va se déverser dans l'étang du Mesnil Saint Denis.

Les moyens de communication sont nombreux. Maurepas est situé à deux kilomètres de la route nationale de Paris à Bayonne, à 2<sup>km</sup> 500 de la station de la Verrière sur la ligne de Paris à Brest et Paris-Bordeaux (Etat) ; l'omnibus y conduit deux fois par jour sur le chemin de grande communication de Neauphle le Château à Chevreuse. Le pays est en communication directe avec le chef-lieu d'arrondissement Rambouillet, avec le chef-lieu du département Versailles et la capitale Paris. La station de Villier Neauphle sur la ligne de Granville est à 7 kilomètres.

Sauf une ferme importante appartenant à Madame la marquise d'Havrincourt, la propriété est divisée ; chaque cultivateur possède quelques morceaux de terre et loue le reste aux propriétaires n'habitant pas la commune. La grande culture domine en notre pays et comprend blé, avoine, orge seigle betteraves pour l'alimentation des bestiaux, prairies naturelles et artificielles, pas de betteraves à sucre. L'élevage n'est pas pratiqué ; les chevaux et les vaches viennent de la Normandie ou de la Bretagne ; pas de bœufs ni de moutons. La volaille est vendue au marché de Versailles. Le gibier est abondant et comprend lièvres, perdrix, faisans, lapins, quelques cerfs qui s'échappent des chasses gardées environnantes.

Aucune industrie dans le village ; le sol donne de nombreuses pierres meulières employées pour la construction ou cassées pour l'entretien des routes et des chemins vicinaux.

Le commerce est peu important, il consiste dans la vente des produits de l'agriculture.

## Esquisse historique

Il n'y a pas à la mairie et aux archives de la préfecture à Versailles aucun document permettant d'établir l'histoire de la commune. Cela provient de ce que la châellenie de Maurepas a toujours été rattachée à celle de Chevreuse et son histoire se trouve mêlée à celle de cette dernière. Ce qui suit est extrait des bulletins de la société archéologique de Rambouillet que j'ai consulté aux archives départementales.

La châellenie de Maurepas (*Malus repastus* - *Malrepast* - mauvais repaire) peu distante de celle de Chevreuse, en était séparée vers l'est par les terres de la châellenie de Lévis et celle de la seigneurie de Mesnil Saint Denis laquelle faisait partie de la châellenie de Beaurain. Du côté du nord, de l'ouest et du midi, elle était contiguë à la seigneurie de Trappes, à la châellenie de Neauphle le Château, aux terres du comté de Montfort, du prieuré de Haute Bruyère, de la châellenie des Essarts le Roi et de la seigneurie des Layes. Moins considérable que celle de Chevreuse, elle avait comme elle environ sept lieues de tour et seulement deux lieues de long. Commencant vers le village d'Yvette, qu'il laissait en dehors, son périmètre enveloppait dans leur entier les paroisses de Coignières, de Maurepas, du Tremblay, partie de celle de S<sup>t</sup> Rémy l'Honoré dont il laissait l'église à gauche, de celle de Bazoches dont il laissait aussi l'église à gauche également sur le domaine de Montfort, de celle de Mareil le Guyon, de celle de Jouars en suivant le chemin Drouais jusqu'à la croix de l'ithe et longeait la rivière de la Mauldre en passant devant Pontchartrain qu'il laissait à gauche, partie du territoire de Chennevières dans la paroisse de Jouars, enfin partie de celle d'Elancourt et de la nouvelle paroisse de la Verrière dont la manoir féodal était tenu en fief du châelain de Maurepas. Une portion, sinon la totalité de ce territoire devait être comprise dans les donations que Pépin, en l'an 768, avait faite de la forêt Yveline à l'abbaye de Saint Denis et avant elle à celle de Notre Dame d'Argenteuil.

On ignore complètement comment l'abbaye de Saint Denis perdit ses droits sur ces diverses possessions de la forêt Yveline. Ce qu'il y a de certain, c'est que Coignières et tout le territoire de la Châellenie de Maurepas paraissent avoir été inféodés de toute ancienneté à une famille qui prit le nom de ce dernier lieu et dont les premiers membres connus ne se rencontrent qu'au commencement du 12<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Philippe I. Cette famille tenait sa châellenie de Maurepas en fief des seigneurs de Chevreuse qui la tenait eux-mêmes de ceux de Choiseul. Ces trois familles paraissent avoir une commune origine et l'on peut supposer que la première inféodation de la châellenie qui nous occupe ait été faite par les premiers auteurs de Chevreuse et de Choiseul qui l'auraient eu des abbés de Saint Denis.

En effet en 1205, Guillaume de Maurepas amortissait à l'abbaye des Vaux de Cernay la maison et la grange d'ithes, environ trois cents arpents de terre en plusieurs donnés ou vendus à ce monastère et mouvant en fiefs ou en arrière fiefs de la châellenie de Maurepas avec tout droit, domaine, justice haute et basse, etc... qu'il y pouvait avoir. Vers la même époque, Philippe de Lévis, archidiacre du Pincerais, avait acheté de ce même Guillaume son parent la dîme de Maurepas qui fut acquise peu de temps après par Pierre de Richebourg et par sa femme Aveline de Corbeil, veuve en premières noces de Guy III, seigneur de Chevreuse, puis vendue par eux en 1213 aux chevaliers du Temple de la Ville-Dieu. Guy IV, seigneur de Chevreuse, dans le fief duquel cette dîme était située, étant alors mineur, ne ratifia cette vente qu'en 1226.

Hervé, son fils, confirma en 1275, comme second seigneur, la donation que le seigneur de Maurepas avait faite à l'abbaye de Neauphle le Vieux de tous les droits de justice qu'il pouvait avoir dans ce

lieu. La même année, Jean de Maurepas, tenait en fief du même Hervé, qui le tenait lui-même de l'abbaye de Saint Denis, le bois de Freceio près de la Ville-Dieu. En février 1272, Amaury, seigneur de Maurepas, confirma la vente de plusieurs cens situés dans la paroisse de Maurepas et mouvant de son fief faite au prieuré de Saint Pau Ides Aunaies par Gazon de Vaux et Eustachie sa femme qui les tenait de son propre héritage. Hervé de Chevreuse ratifia aussi cette vente en 1275. Enfin, on voit qu'en 1276, Jean de Choisel fit hommage à l'évêque de Paris du fief, château et châteltenie de Maurepas que le seigneur de Chevreuse tenait en fief de lui.

En 1278, Jean de Choisel vendit au même évêque son droit seigneurial sur cette châteltenie, laquelle fut réunie au fief épiscopal dont les seigneurs de Chevreuse la tinrent immédiatement. Marie, veuve d'Hervé, en fit hommage à ce prélat au nom de Jeanne sa fille mineure le 3 décembre 1278. En 1312, Pierre d'Amboise, successeur des précédents seigneurs de Chevreuse, amortit comme seigneur de Maurepas la vente faite à l'abbaye de Neauphle le Vieux par Simon de la Queue de 88 arpents de bois, sis au Bois Nivart. A partir de la vente sui fut faite à l'évêque, on trouve fréquemment la châteltenie de Maurepas confondue avec celle de Chevreuse sous une même dénomination ; on lit par exemple dans le rôle des subsides de la guerre des Flandre en 1328 "Châteltenie de Chevreuse et de Maurepas, 9 paroisses et 742 feux".

On retrouve à cette époque plusieurs hommages féodaux. Jean Mignon cherche à faire un domaine considérable autour de sa maison du Tremblay. Mercredi 1337, Pierre Pilet, escuier, sire de la Tremblay, en la vicomté de Paris, confesse avoir vendu à Jean Mignon sept quartiers de terre en la Cousture entre Ayte et le Coudray et trois quartiers entre Jeurre et Ayte. Les deux pièces font deux arpents et demi, tenus avec cent sous de rentes de Madame de Chevreuse, pour ses fiez de Maurepas.. Et promist ledit vendeur à faire ratifier ceste vente à dame Agnès sa femme.

Le 22 août suivant après avoir payé les droits de mutation, Jean Mignon fut mis, par l'acte suivant, en la souffrance féodale de la dame de Maurepas jusqu'à ce qu'il lui rendit hommage.

*"A tous ceulz qui ces présentes lettres verront, Aubert de la Chapelle, procureur et receveur de noble Madame d'Amboise et de Chevreuse, salut. Sachent luit que nous avons eu et reçu de honorable homme maistre Jehan Mignon, clerc le roy, nostre sire, dix livres parisis pour cause de quint denier de l'achat que ledit maistre a acheté de Pierre Pilet : C'est assavoir cents sols de cens et deux arpents et demi de terre. De laquelle nous nous tenons à bien païé et en quitons ledit maistre Jehan et pour ce nous l'avons mis en la bonne souffrance de ma dite dame. En tésmoin de ce nous avons scellé ces lettres de notre propre scel.*

*Donné l'an de grâce mil III XXXVII, le samedi octave de feste Nostre Dame en my aoust"*

*"L'an de grâce mil trois cent quarante teois, le jour de l'Ascension (15 mai) delez le bois de Jehan d'Auteuil, escuier à Villeneuve sous Maurepas icelui Jehan receut Maitre Robert Mignon, clerc du roi en foy et hommage de tout ce que feu Jehan Mignon tenait de lui à deux fois parmi la somme de soixante livres parisis qu'il en receut pour finance du rachat desdites choses à lui payées en 18 paveillons à 64 sols la pièce (denier d'or au pavillon du poids de 4 deniers frappés en 1338) et 28 sols en même monnoie et mailles de douze deniers. Présens : Eustace de Montmort, Estienne de Lestre, etc ..."*

*"Le vendredi en suivant à Coignières les Neuves, devant maison de demoiselle Marguerite de Maurepas, ledit maître Robert fina avec ladite demoiselle pour quarante livres parisis païés à elle en*

*douze escus d'or à 58 sols et 28 sols en fleurs de lis blanches et 76 sols qu'elle lui devait pour une lettre et lors le reçut en sa foy"*

*"Le dimanche 23 mai 1343, au jardin de maître Guy d'Amboise, seigneur de Maurepas, devant la cave, fixa ledit Maître Robert avec Jehan Gourdin, receveur de Maurepas, parmi la somme de 260 livres en 74 florins au lion à 74 sols piece, etc... Et lors ledit procureur me mist en sa souffrance et depuis me mist ledit maître Guy en sa foy le 25<sup>e</sup> jour de juillet. Présens : J. Gourdin, etc..."*

Le 1<sup>er</sup> février 1350, Ingerger, se disant sire d'Amboise, de Chevreuse, de Malrepast, acquit de Guillaume de Maurepas des terres et fiefs mouvants de la châtelainie de Maurepas et deux arrière-fiefs, l'un appelé Moulin Neuf, l'autre le fief de Villeneuve.

La Villeneuve sous Maurepas est un hameau de Maurepas, comme le prouvent les faits suivants : le 13 mars 1373, Jean de Poissy, écuyer, seigneur de la Goutière sous Neauphle par Simon Le Maire de la Goutière, son procureur, fit faire par devant Colin du Sablon, tabellion de Neauphle, l'aveu qu'il devait au seigneur de Maurepas de 40 sous de cens, réduits à 21 par le malheur des temps, reçus à la Goutière à cause de plusieurs héritages sis au territoire de Villeneuve et qu'il tenait en fief de lui - Michle Acryart, habitant de ce hameau, y tenait neuf quartiers et demi arpent de terre, dont il fit l'aveu à la dame de Chevreuse au nom de son fils mineur le 3 juin 1404 - Pierre Larchier, habitant du même lieu, y tenait 2 arpents et demi de terre à la Croix de Pierre, contigus aux terres de Michel Acryart et en fit l'aveu le 29 juillet 1411. Les seigneurs du Tremblay, à cause de leur seigneurie de ce nom, y tenaient aussi quelques biens des châtelains de Maurepas.

Pierre d'Amboise meurt en 1332. Ingerger à la châtelainie de Chevreuse et l'un de ses frères, Guy d'Amboise, la Châtelainie de Maurepas. Ingerger, comme aîné, est le seigneur dominant. En 1364 et 1366, Pierre de Chevreuse augmente son domaine. Il achète aux héritiers de la famille d'Amboise le château et la forteresse de Maurepas dont il n'était que seigneur dominant. Le 19 août 1376, Jean de Sabrevois, écuyer demeurant au Mesnils sous Montfort y tenait de Pierre de Chevreuse 16 sous de cens. Le 4 novembre 1392, Jean Marande avouait tenir en fief du même seigneur la seigneurie et les ruines d'un hôtel nommé les Clos et 4 arpents d'un jardin en broussailles d'aunaie et de pré tenant au seigneur du Tremblay et situé entre Maurepas et Villeneuve avec tout droit de justice y appartenant. Après Pierre de Chevreuse viennent Louis de Chevreuse et Jean de Chevreuse qui vivent pendant la guerre de Cent Ans. Le château, pendant les guerres civiles des malheureux règnes de Charles VI et Charles VII étaient la retraite de chefs de brigands. L'un d'eux, Haymon de Massy, fut particulièrement cruel, il rançonnait ses victimes et les faisait jeter vivantes dans un puits quand elles ne pouvaient satisfaire à ses exigences.

Antoine de Canteleu, par sa femme Yde de Chevreuse, devient le chef de la châtelainie de Maurepas. Dans un dénombrement des châtelainies de Chevreuse et de Maurepas rendu par Antoine de Canteleu à l'évêque de Paris le 27 août 1507, nous trouvons que la cour au Pineau appartient à la châtelainie de Maurepas ainsi que les moulin du Pont du Sart, de l'Aunay et de Tranchet, la Villedieu, La Verrière et Coignièrès. Au domaine des seigneurs ou baron de Chevreuse, comme châtelains de Maurepas, appartenaient dans la paroisse de ce nom 46 arpents de bois nommés les Coudrayes de Maurepas, situés au-dessus de l'étang de Maurepas, le long du chemin de Coignièrès à Trappes. Au commencement du 15<sup>e</sup> siècle, la coupe en avait été vendue moyennant 32 sous parisis l'arpent. Deux étangs de Maurepas contenant 3 arpents qui ne valaient pas leur entretien, deux méchants moulins valant à peine 10 à 12 setiers de grain, 200 arpents de terre labourable, tant à Chevreuse qu'à

Maurepas, qu'Antoine de Canteleu avait réduit à sa table avant 1507, il y avait des censives à Maurepas, à Coignières les Neuves, à Ergal à Chambord à Chenevières et à Villeneuve, lesquelles réunies à celles de la Châtellenie de Chevreuse valaient annuellement 200 livres parisis et environ 300 poules dues par les hommes des deux châtellenies.

Gallois de Bailleul, son petit-fils, vend toute la baronnie à Anne de Pisselieu, duchesse d'Etampes par contrat du 18 juillet 1543. Huit ans plus tard, Jean de Brosse, duc d'Etampes, séparé d'Anne de Pisselieu, vend le tout le 14 avril 1551 au cardinal de Lorraine moyennant 50 000 écus soleil ou 112 500 livres tournois. En 1558, il acquit de Jean du Fay, cohéritier de Gallois, les droits qui lui restaient sur la châtellenie de Maurepas et devient ainsi propriétaire de toute la baronnie de Chevreuse qui devait être érigée en duché. Le 17 octobre 1557, Louis Guillard, évêque de Châlons, procureur du Cardinal de Lorraine en présence de deux notaires du Châtelet, vint offrir à Eustache du Bellay, évêque de Paris, en son hôtel épiscopal les foi et hommage qui lui étaient dus à cause de la seigneurie de Maurepas mouvant de son évêché et de lui payer pour les profits et droits seigneuriaux la somme de 400 livres pour de remplacer cette somme par l'abandon d'une année de revenus.

Louis Phélypeaux fit au duc de Lorraine des propositions avantageuses qui furent acceptées et Maurepas lui fut vendu en 1653. Mais le Parlement refusa de laisser démembrer le duché pairie de Chevreuse créée en 1612 pour Claude de Lorraine et cassa la vente. Ce fut son fils Louis qui réalisa cette acquisition en 1691 lors du démembrement du duché de Chevreuse.

En 1655, il afferme à Michel Dupont, prévôt de Jouars et bailli de Maurepas et à Marie Champion sa femme, la seigneurie de Pontchartrain avec 310 arpents de terre et les cens de Godemaine, pour 3000 livres et en outre 300 bottes de paille, 6 septiers de vesce, 200 bottes de chaume, huit chapons, dix charretés de fumier, etc... La châtellenie de Maurepas passe ensuite à Jérôme Phélypeaux. Dans une description de la généralité de Paris, 1753, Maurepas est ainsi désigné : paroisse et château du diocèse de Chartres à sept lieux de Paris, deux de Montfort, trois de Versailles, 62 feux, 150 communians - Patron S<sup>t</sup> Sauveur - Seigneur : le comte de Maurepas - Curé : M le Griffon. L'abbé de Neauphle nomme à cette cure qui vaut 950 livres. Le curé y a la dixme.

Jean Frédéric Phélypeaux fut ministre de Louis XV et rendit célèbre le titre de comte de Maurepas ; il mourut en 1781. Pontchartrain passe à sa nièce Adélaïde Diane Hortense Délie Mancini de Nivernais, mariée au duc de Cossé-Brissac massacré à Versailles en septembre 1792.

Carvillon des Tillières, grand louvetier, l'acheta à la famille Brissac, le vendit à M le marquis d'Osmond. Le marquis d'Osmond vendit tous ses biens. La partie située sur Maurepas fut achetée par M le marquis d'Havrincourt et sa femme en est la propriétaire actuelle.

L'histoire de la municipalité peut se suivre depuis 1789. Dans le cahier de doléances et vœux de la paroisse de Maurepas, les habitants déclarent s'en rapporter au cahier des habitants de la ville et paroisse de Neauphle le Château, chef-lieu du comté de Pontchartrain dont ils ressortissent pour la justice et désirent qu'il y soit établi un bailliage royal et plusieurs juges et que les affaires s'y terminent au souverain jusqu'à 1200 livres et au-dessus, sauf l'appel du parlement où il ne sera question que du bien ou mal jugé.

Signé : Legat, Desgrange, Bouet, Leclerc, Bienfait, Desgrange, Crespin, Saunier, Thomas Louvet, Laroque, François Leguillon, Felat, Morchelone, Certifié et paraphé au désir du règlement par nous avocat en parlement faisant fonction de M le bailli de Maurepas ce 15 avril 1789. Signé Bernard.

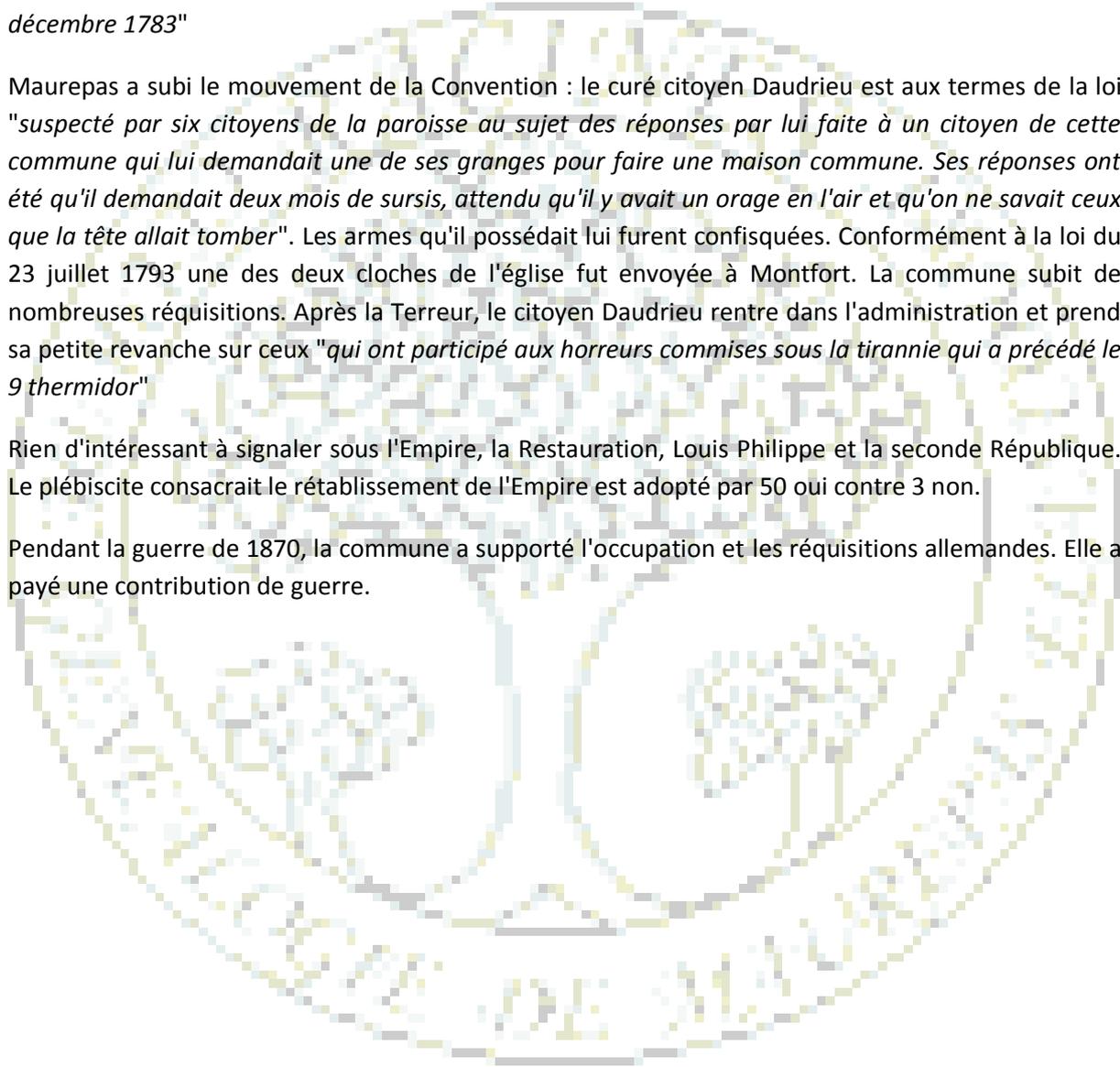
Le registre de la municipalité date de 1790, il est régulièrement tenu. Le serment à la Constitution prêté par le curé y est relaté. Les biens appartenant à la cure et à la fabrique de Maurepas sont vendus comme biens nationaux ; ils comprenaient 35 arpents 23 perches et furent achetés pour 511 284 livres, le tout payé en assignats.

Aux Archives de Versailles est conservé un bail en phitestique fait par la fabrique de Maurepas d'un demi-arpent de terre inculte situé *"au terroir dudit Maurepas, chantier du moulin à Vent pour le temps de 99 ans dont la jouissance commencera au jour de la Saint Martin d'hiver 1784 moyennant 7 livres 10 sols de rente. Passé par-devant M. Maulvant, notaire royal au comté de Pontchartrain le 8 décembre 1783"*

Maurepas a subi le mouvement de la Convention : le curé citoyen Daudrieu est aux termes de la loi *"suspecté par six citoyens de la paroisse au sujet des réponses par lui faite à un citoyen de cette commune qui lui demandait une de ses granges pour faire une maison commune. Ses réponses ont été qu'il demandait deux mois de sursis, attendu qu'il y avait un orage en l'air et qu'on ne savait ceux que la tête allait tomber"*. Les armes qu'il possédait lui furent confisquées. Conformément à la loi du 23 juillet 1793 une des deux cloches de l'église fut envoyée à Montfort. La commune subit de nombreuses réquisitions. Après la Terreur, le citoyen Daudrieu rentre dans l'administration et prend sa petite revanche sur ceux *"qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor"*

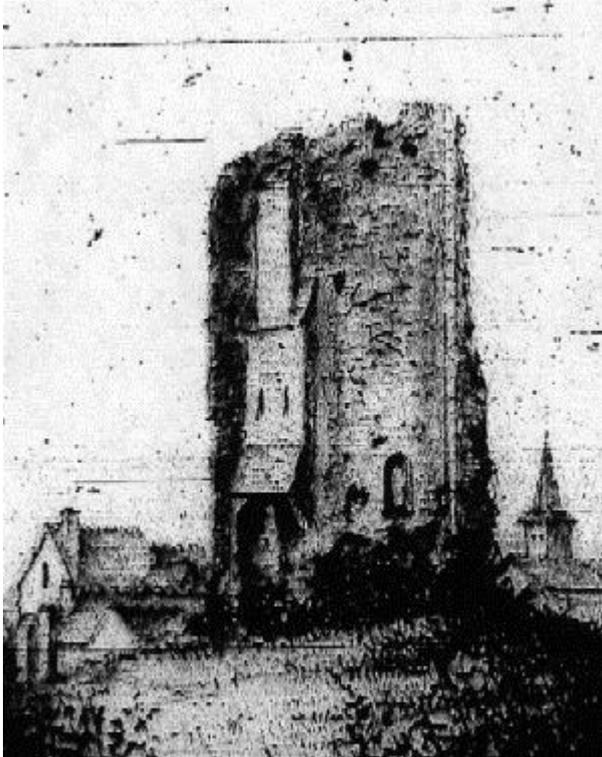
Rien d'intéressant à signaler sous l'Empire, la Restauration, Louis Philippe et la seconde République. Le plébiscite consacrant le rétablissement de l'Empire est adopté par 50 oui contre 3 non.

Pendant la guerre de 1870, la commune a supporté l'occupation et les réquisitions allemandes. Elle a payé une contribution de guerre.



## Monuments

### Tour



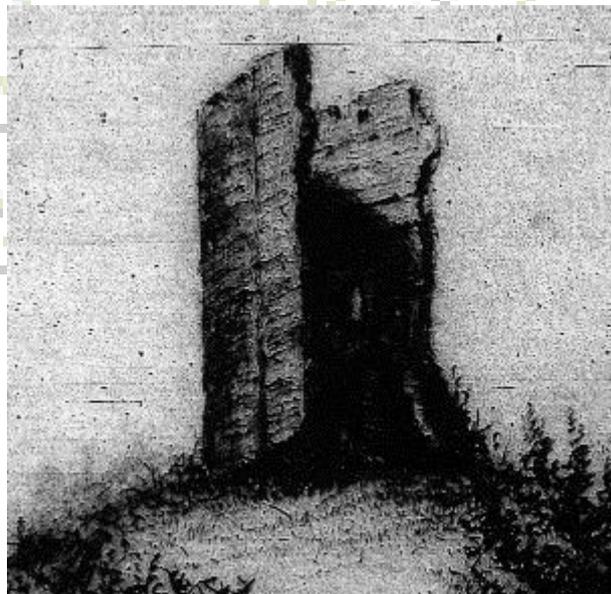
A l'une des extrémités de la commune sont les ruines pittoresques de son ancien château fort, sur une éminence qui s'abaisse vers la vallée de la Mauldre, un bois d'une étendue peu considérable, dit bois de la Tour, les couvrent au midi, mais du côté opposé, elles dominent une large vallée.

La première enceinte de ce château paraît avoir été de forme circulaire et d'environ cent pas de diamètre, il ne reste plus que quelques traces des fossés et une grande porte ogivale accolée à l'un des angles de l'église paroissiale qui y était contiguë.

Le château proprement dit ou ancien logis seigneurial de 30 à 40<sup>m</sup> de long sur 20<sup>m</sup> de large entouré d'un assez large fossé est converti en corps de ferme et accompagné de divers bâtiments d'exploitation ; à ses angles et sur ses côtés, de massifs contreforts quadrangulaires portaient autrefois des échauguettes. Ses parties les plus anciennes et souvent remaniées ne paraissent pas dans leur ensemble, du reste peu remarquable, antérieures à la fin du 15<sup>e</sup> siècle et les plus modernes telle que la tour carré dans laquelle s'ouvrait la porte d'entrée sont des dernières années du 16<sup>e</sup> siècle.

A l'angle méridional de ce château, sur une motte circulaire peu élevée, du haut de laquelle l'œil plonge dans l'intérieur de la cour de la ferme, se dressent les ruines imposantes du vieux donjon que les caractères de sa construction et de son architecture permettent de faire remonter jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle.

C'était une large tour cylindrique appuyée sur des contreforts plats et relativement peu saillants ; il n'en reste plus maintenant qu'une moitié, l'autre ayant été renversée à l'époque inconnue où la forteresse fut



démantelée. Son diamètre total est d'environ 16 mètres en y comprenant la saillie des contreforts ; l'épaisseur de la muraille circulaire est de deux mètres, ce qui laisse un diamètre intérieur de 11<sup>m</sup>50. Au centre s'élevait un pilier rond dont il ne reste plus qu'un tronçon d'environ 3 mètres d'épaisseur sur 5 ou 6 mètres de hauteur en blocage de meulières autrefois revêtu d'un parement de même pierres régulièrement taillées ; il supportait les planches de deux étages supérieurs d'environ 6<sup>m</sup> de hauteur chacun, ce qui, joint à la hauteur du rez-de-chaussée, donnerait à la tour une hauteur totale de 20 mètres. D'après l'état actuel de ce donjon, il est difficile de dire quelle était sa disposition intérieure : on voit sous le lierre les coffres de la cheminée ; l'escalier de la porte d'entrée, dont on ne voit aucune trace, se trouvait dans la moitié qui a été détruite.

La salle du rez-de-chaussée était éclairée par de longues et étroites meurtrières voûtées à plein cintre et fort ébrasées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, offrant une baie de 1<sup>m</sup>30 de largeur se rétrécissant de manière à ne plus laisser au milieu du mur qu'une ouverture de 10 à 11 centimètres de largeur. Un talus fortement incliné à leur base et leur grande élévation au-dessus du sol ne permettaient pas d'en approcher pour regarder au dehors.

Au premier étage, sous une arcade plein cintre s'ouvre une baie carrée pouvant permettre de descendre dans les fossés à l'aide d'une échelle ou de tout autre escalier mobile. A gauche de cette ouverture, on remarque les traces d'un petit réduit creusé dans le mur ; à droite se trouve l'une des deux portes étroites donnant accès dans un double cabinet de latrines éclairé par deux meurtrières et dont les larges tuyaux de descente sont pratiqués dans l'épaisseur du contrefort méridional et aboutissent au dehors au pied de la tour. Dans la partie subsistante du second étage, on ne voit aucune ouverture, mais l'état fort dégradé du couronnement permet seulement de constater qu'il était percé de plusieurs baies carrées. Des tours de boulin existant encore à l'extérieur de ce couronnement font supposer que le sommet extérieur était enveloppé d'un hourd en bois. A l'extrémité de chacun des contreforts, on remarque la naissance d'échauguettes en encorbellement qui complètent le système de défense concentré alors au sommet des tours et des remparts.

Il reste quelques traces d'une enceinte murale qui enveloppait la base de cette tour du côté du bois dont nous avons parlé plus haut ; les contreforts et l'encadrement des ouvrages sont en pierres meulières, taillées de moyen appareil, la masse des murailles est en meulière liée par un mortier de chaux extrêmement dur qui semble devoir préserver à jamais cette ruine, au moins des outrages du temps.

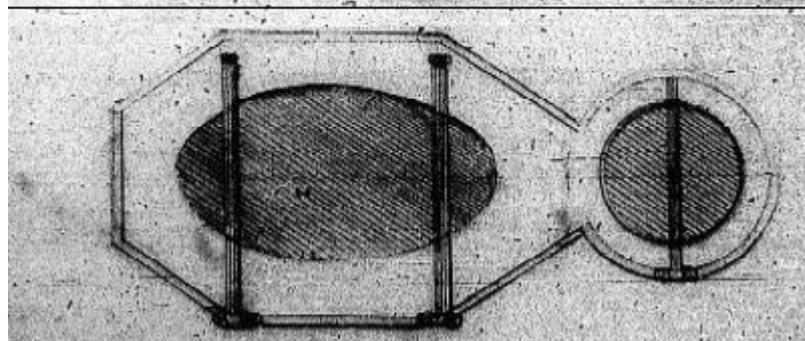
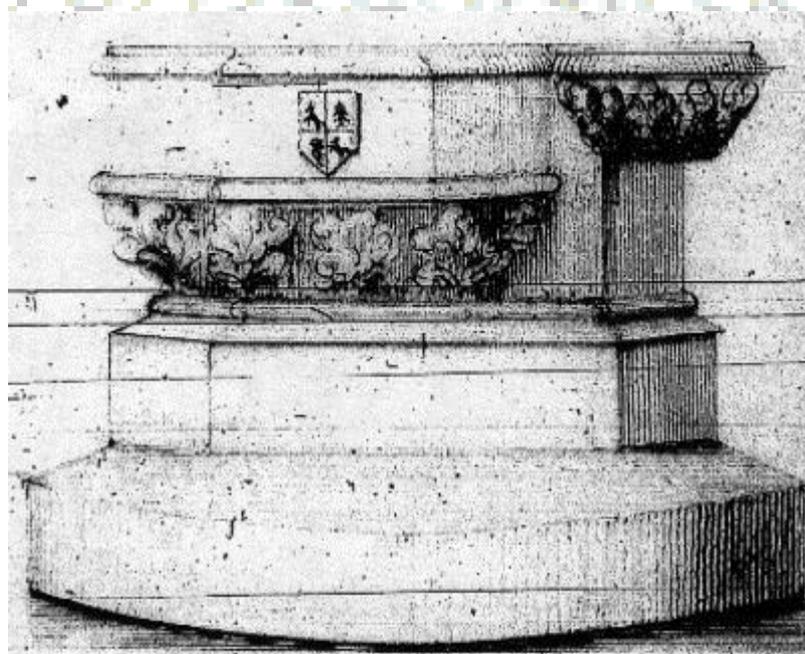
Presque au centre de la commune, entourée de fossés profonds, une habitation peu remarquable porte la dénomination de Château. Elle a été longtemps une petite ferme. Les fossés et le pont qui permet de communiquer avec l'intérieur sont très anciens et d'après le dire des habitants cette demeure aurait fait partie du donjon avec lequel il aurait été relié par un souterrain.

## Eglise

L'église est située au-dessous du château et sur le bord de la première enceinte qui la défendait au nord du côté de la vallée. Son plan offre un quadrilatère rendu irrégulier par l'obliquité du pignon occidental.

L'édifice s'appuie sur des contreforts dont celui de l'angle nord-ouest est remplacé par l'arcade ogivale

dont nous avons parlé et qui s'élève au-dessus du chemin. A l'intérieur, il offre cinq travées sans collatéraux, trois pour la nef et une pour le chœur voûtées en ogive et séparées par des arcs doubleaux en pierre meulière et une plein cintre pour le sanctuaire. Trois édicules quadrangulaires faisant saillie au nord sont occupés par deux chapelles et la sacristie. Les



fenêtres du pignon occidental et celle des fonts baptismaux sont à plein cintre, toutes les autres ont été refaites et sont légèrement arquées à leur partie supérieure. Toutes les murailles, à plus de deux mètres de hauteur, sont revêtues de boiseries de chêne.

Nous croyons devoir attribuer aux premières années du 18<sup>e</sup> siècle le tabernacle et le retable du maître autel (placés dans le haut de la nef) dont le buffet ainsi que ceux deux autels placés dans le haut de la nef et le banc d'œuvre sont des menuiseries d'une exécution remarquable mais d'un goût

bizarre.

Un tableau à l'huile représentant la transfiguration décore le maître autel, un second dans la nef représente Saint Nicolas, tous deux sont de C Guesdon, 1782.

Les fonds baptismaux offrent une disposition toute particulière et datent de la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle. Ils sont en pierre calcaire peinte en marbre jaune, formant une cuvette ovale à l'intérieur et taillée extérieurement à huit pans curvilignes se réunissant à un pied octogonal posé sur un socle ovale en maçonnerie. Sur l'une des faces du milieu est une autre cuvette de forme ronde servant de piscine et décorée de feuillages, comme la grande cuvette. Sur la face correspondante est très grossièrement sculpté un écusson écartelé au 1 et 4 d'un animal passant ou rampant et d'un arbre au 2 et 3. Ces armoiries doivent nécessairement appartenir au seigneur de la paroisse qui n'était autre que le seigneur de Maurepas. D'après l'âge du monument, nous croyons y voir celles de Jean du Fay, qui aurait porté un hêtre ou fay et sinon celles d'Ydre l'Orfèvre sa femme, au moins celles de François de Canteleu, seigneur de Chevreuse qui aurait porté un loup.

L'une et l'autre seraient comme l'on voit des armes parlantes, mais nous ne faisons que hasarder cette conjecture car nous n'avons pu découvrir ni les armes de Du Fay, ni celles de Canteleu.

Au milieu du chœur, était une dalle carrée grossièrement taillée, recouvrant dit-on la sépulture des anciens curés de Maurepas dont les noms sont connus depuis 1581, d'après une liste conservée dans les papiers de l'église.

Dans le haut de la nef, au pied des degrés du chœur était une autre dalle longue de 1<sup>m</sup>70 sur 0<sup>m</sup>65 de largeur presque entièrement effacée, autour de laquelle on lisait à grand peine l'inscription suivante en minuscules gothiques que nous complétons à l'aide de la transcription qui en existe sur l'un des registres de la fabrique.

Cy gist Hon<sup>te</sup> Home Estienne  
(du Pont Dem ... A) la paroisse de Morepas  
Qui trespasa le 5<sup>e</sup> jor de may mil V<sup>c</sup>XI  
(Et Perrette Muleaux sa) feme  
Qui trespasa le XIII<sup>e</sup> jor de fevrier Mil  
V<sup>c</sup>XXXV  
(Jehan)...



Le Clocher en charpente posé sur le comble de la nef au-dessus de la porte d'entrée présente un pavillon carré surmonté d'une pyramide à huit pans, le tout entièrement revêtu et couvert d'ardoises.

Des deux clochers qui y étaient avant la Révolution, il n'en reste plus qu'une, haute de 0<sup>m</sup>65 et ayant 0<sup>m</sup>84 de diamètre à sa base on y lit cette inscription :

*J'ay esté fondue en l'an 1659 et fut nommée Marie par très haulte et très illustre princesse madame Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, comtesse de Charollois, ma mareine et par très puissant seig<sup>r</sup> M<sup>re</sup> Lovis Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France, son fils, mon parein. J'ai esté bénite par Mr Olivier Vallet p<sup>re</sup> curé de Morepas. Pierre Bertin Marg.*

La robe de cette cloche est en outre décorée de quatre figures en bas-relief représentant la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus ; le Christ et au-dessus de sa tête les lettres IHS inscrites dans une gloire ; une croix très ornée et un écu surmonté d'une couronne ducale et écartelée du lion de Luynes et des neufs Macles des Rohan. Au-dessous de la Vierge est la marque du fondeur figuré par un chérubin tenant dans sa bouche une chaîne terminée par une cloche pendant au-dessous de ses ailes et séparant des deux mots : Korantin Legray.

L'autre cloche a été à l'époque de la Révolution transportée à Montfort l'Amaury où elle n'a pas été retrouvée.

La commune prospère, malgré une lourde dette provenant de la construction d'un cimetière et d'une Mairie Ecole et qui l'oblige à s'imposer de 33 centimes extraordinaires. Le chiffre de la population qui a faibli reprend une marche ascendante par suite des personnes qui viennent y demeurer et demander à l'air pur le rétablissement de leur santé anémiée par l'activité dévorante de la grande ville. Pas une seule habitation ne se trouve inoccupée ; les maisons manquent ; plusieurs habitants louent des chambres pour la belle saison.

L'instruction se développe, la fréquentation scolaire est régulière.

Il n'y a pas à proprement dit d'indigents dans la commune, les personnes âgées nécessiteuses reçoivent des secours en nature et sont à l'assistance médicale gratuite ainsi que certaines familles nombreuses.

Conclusion : par son histoire, ses ruines, ses vues pittoresques, Maurepas mérite l'attention de l'archéologue et du touriste ; sa situation, la pureté de son air en font un pays très sain et recommandable aux personnes de santé délicate. A proximité de Paris, ayant de belles promenades, Maurepas est encore un lieu d'agréable villégiature.

## Instruction publique

Le premier document se rapportant à l'instruction est contenu dans le registre de la municipalité :

*Le 3<sup>o</sup> jour du mois de messidor an 3 de la République française une et indivisible sont comparus le citoyen Louis François Roberget et la citoyenne Marie Catherine Dubocq nommés par l'administration du district de Montfort l'Amaury pour faire les écoles primaires dans la commune de Coignières désignée chef-lieu des institutions de ce canton et ont exhibé leurs lettres de nomination ad hoc.*

Maurepas n'étant pas pourvu d'école, les enfants allaient à Coignières. Plus tard, ils se rendirent à Jouars, distant de trois kilomètres. La fréquentation était forcément irrégulière.

Ce n'est qu'en 1833, pour appliquer la loi sur l'instruction primaire que le Conseil municipal se décida à établir un instituteur. La première délibération est du 23 août 1833. Le Conseil décide de louer le presbytère (ancien) moyennant la somme de cent cinquante francs en attendant que la Commune puisse faire construire une école ou acheter une maison. Le 4 janvier 1835, une somme de cent cinquante francs est votée pour payer le mobilier scolaire. Le 21 septembre 1842, par ordonnance du roi Louis Philippe, la commune de Maurepas est autorisée à acquérir du sieur Silan, moyennant la somme de cinq mille francs, la maison louée et ses dépendances pour y établir le presbytère et l'école.

La maison d'école, d'après le plan situé plus loin, était divisée en quatre parties, deux pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Pour entrer au rez-de-chaussée, il fallait descendre plusieurs marches ; le logement était forcément humide et malsain. La salle de classe était au premier ; elle avait six mètres de long, 4<sup>m</sup>20 de large et 2<sup>m</sup>50 de haut ; elle était éclairée par trois fenêtres, deux au levant et une au couchant ; une cloison séparait la salle des demoiselles d'avec celle des garçons ; la fenêtre du couchant fut bouchée jusqu'à la moitié de sa hauteur pour ne pas que les enfants voient dans le jardin du presbytère. Quelques modifications sans importance ont été apportées par la suite à ces dispositions. En 1892, le Conseil Municipal décidait la construction d'une nouvelle Mairie Ecole qui fut inaugurée au mois d'août 1895.

Le premier instituteur entre en fonctions le 1<sup>o</sup> octobre 1834. Le maître était admis après avis du comité local, un certificat de moralité délivré par le Maire de la Commune qu'il habitait, un certificat de l'Inspecteur des écoles et la production de brevet de capacité.

La population scolaire n'a guère varié, le nombre d'élèves a toujours été de vingt à trente.

Tableau des instituteurs qui se sont succédé dans la localité

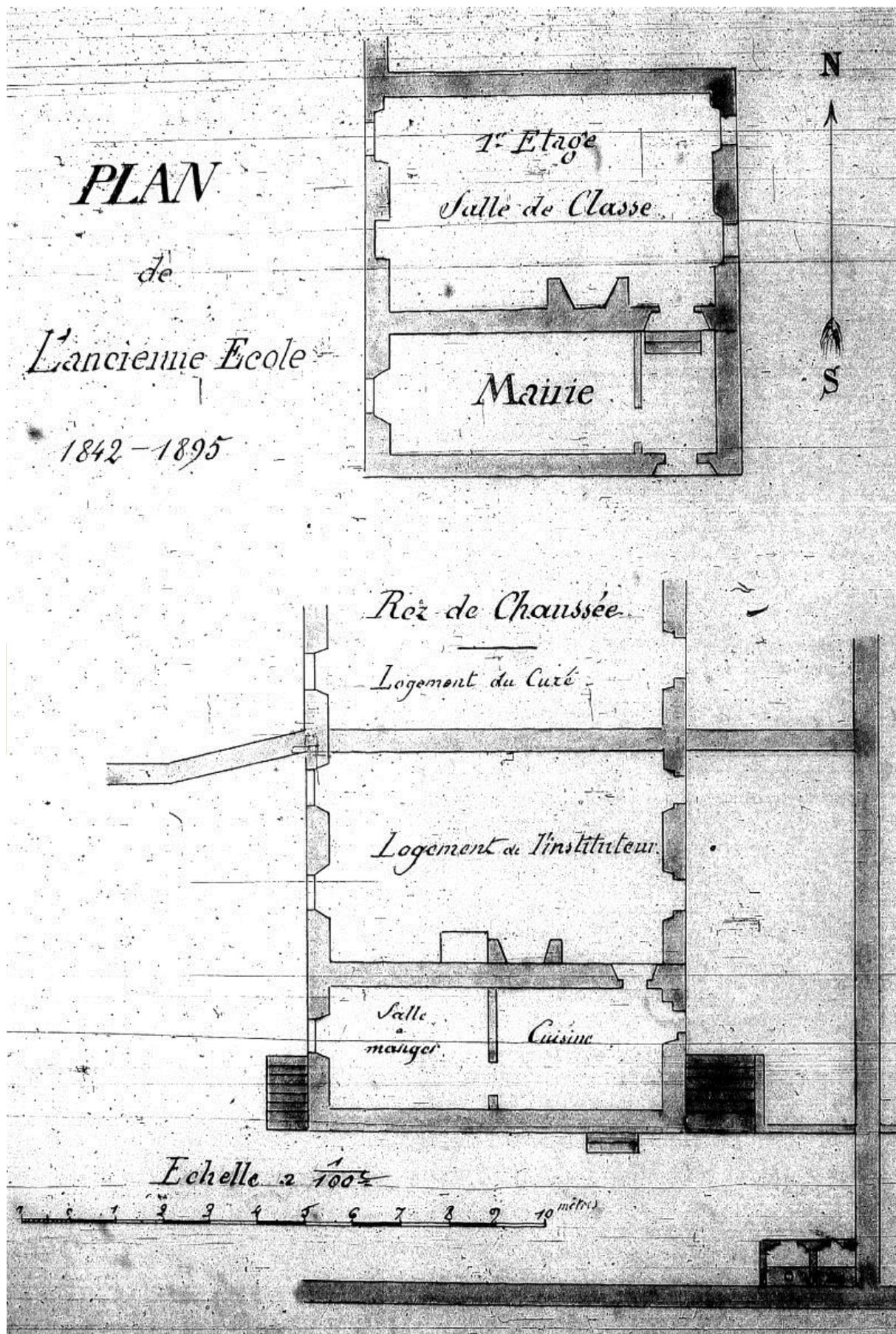
Nom et Prénoms	Entrée dans la commune	Nom et Prénoms	Entrée dans la commune
Maurice Pierre Michel	1 octobre 1834	Robert Théodore	1 décembre 1866
Beaussire Marie Zozime	2 septembre 1846	Cueillery Eugène	1 mars 1868
Cresson Charles Victor	15 novembre 1848	Lucet Antoine Eugène	8 août 1871
Damour Charles Auguste	26 août 1849	Enginger Georges	18 septembre 1873
Batouflet	1 octobre 1851	Duchemin Charles	2 décembre 1873
Cacheux Eugène Charles	1 février 1854	Mayeu Aristide Raphaël	2 avril 1877
Prévost Jean Baptiste	30 décembre 1854	Brault Etienne Antoine	16 décembre 1878
Berteau Honoré	1 décembre 1858	Martin Etienne Ernest	8 avril 1884
Faudmer Jean-Baptiste	6 novembre 1860	Lecourtier Nicolas Augustin	1 octobre 1891
Lereuil Désiré Armand	31 mai 1865	Décauchereux Victor	16 mai 1896

Les instituteurs suivent le programme et l'emploi du temps donnés par l'organisation pédagogique du département de Seine et Oise. Chaque année, plusieurs élèves se présentent aux examens du Certificat d'étude ; les élèves qui quittent à la fin de leur scolarité en sont tous pourvus. Les enfants sont placés dans les meilleures conditions pour donner un bon travail.

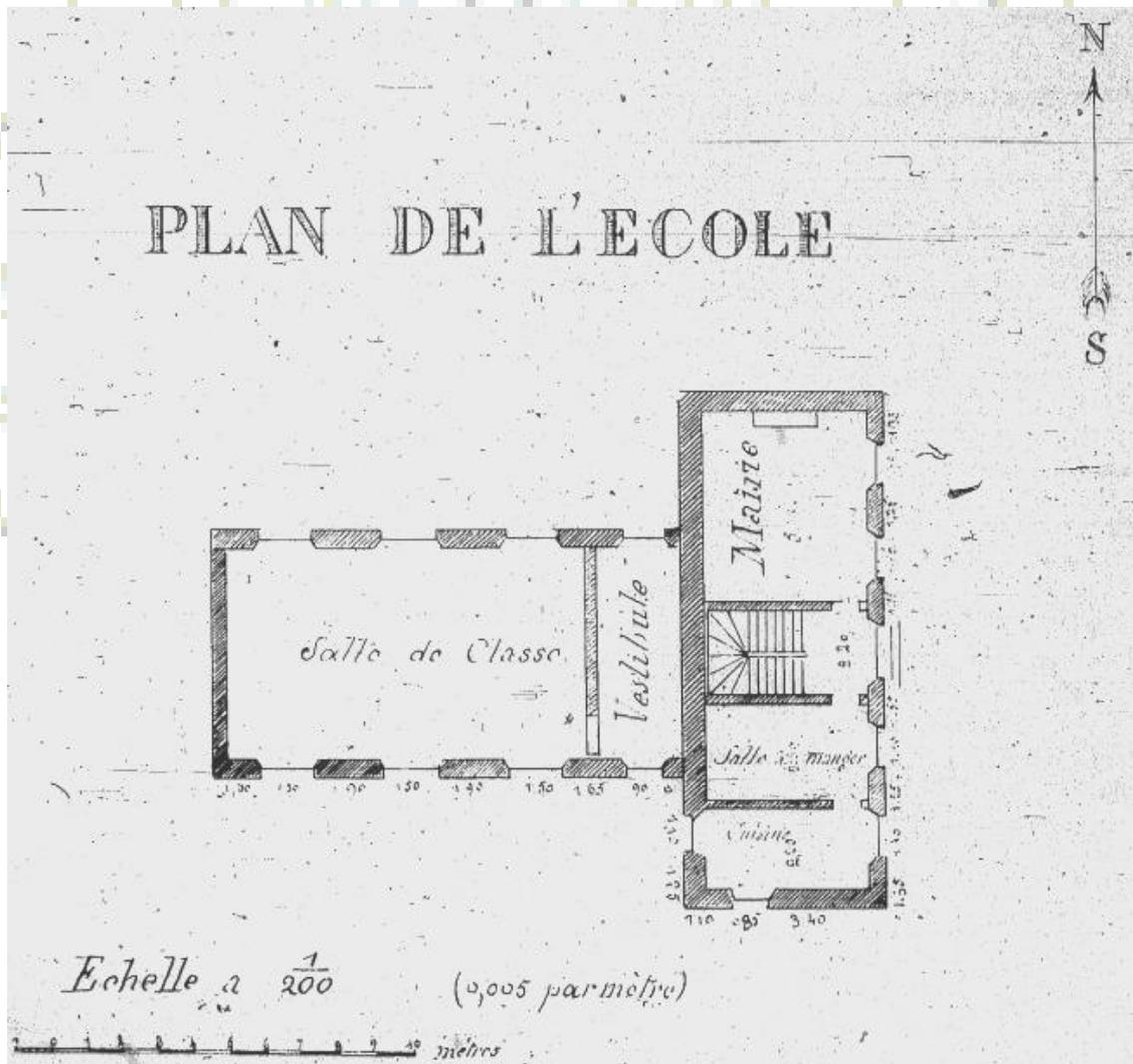
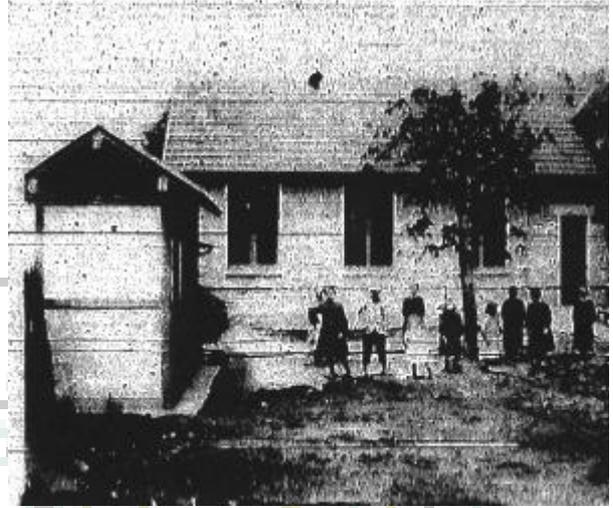
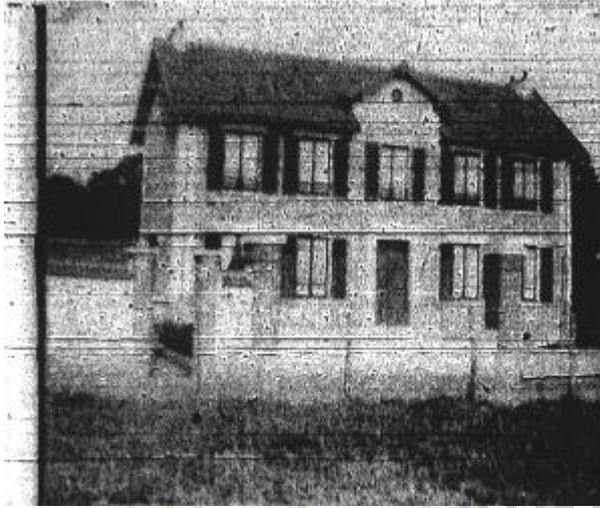
L'installation matérielle ne laisse rien à désirer.

La bibliothèque scolaire a été fondée le 1<sup>er</sup> avril 1868 par Monsieur Munster, Conseiller Général qui fit à la commune un don de cent francs destiné à l'acquisition de livres. La commune fit faire un placard armoire pour les recevoir. La situation de la bibliothèque s'est améliorée par des dons du Conseil Général, par une subvention annuelle de la Commune. Une somme de vingt francs est inscrite chaque année au budget pour achat de livres pour la bibliothèque scolaire. Elle compte actuellement

Les cours d'adultes sont régulièrement suivis par des jeunes gens désireux de s'instruire. Les habitants assistent aux conférences avec plaisir et intérêt. La municipalité a voté l'année dernière les fonds nécessaires à l'achat d'une lanterne à projection. La Commune s'impose de sérieux sacrifices pour faire à l'instituteur un supplément convenable et pour récompenser les enfants d'une manière très satisfaisante. Les fournitures scolaires sont à sa charge, elle vote tous les ans cinquante francs à la Caisse des Ecoles.



La monographie de l'instituteur de Maurepas



Maurepas, le 1<sup>er</sup> septembre 1899  
L'instituteur V. Decauchereux